

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2018

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER Adjoints, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUNII, Dahlila MEDDOUR, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Rémy BANET, Laurent LE GUEN - Conseillers.

Excusés: Mme Chantal GRISIER, M. Jean-Luc PARIS, Mme Elisabeth CARLIN, Mme Catherine FORTES, M. Blaise-Samuel BECKER, Mme Anne-Marie BOUCHE, Mme Catherine DORMOY.

Procurations : Mme Chantal GRISIER à M. Yves GERMAIN
M. Jean-Luc PARIS à M. Fernand BURKHALTER
Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
Mme Catherine FORTES à M. Sébastien MANCASSOLA
M. Blaise-Samuel BECKER à M. Gilles LAZAR
Mme Anne-Marie BOUCHE à M. Laurent LE GUEN

Le Maire, Fernand BURKHALTER ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises. Il demande si le compte-rendu de la précédente séance est approuvé.

Philippe BELMONT – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, fait 2 remarques :

- concernant l'Action Jeunesse Citoyenne : il ne s'est pas abstenu
- concernant l'indemnité allouée au Comptable du Trésor : il a voté contre et ne s'est pas abstenu.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Rapport n°1 :**

La parole est donnée à **Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe** qui présente le compte administratif du Budget Principal. M. le Maire est autorisé à sortir une seule fois pour le vote du budget principal, mais également des budgets annexes.

► Les dépenses réelles de fonctionnement, hors opérations d'ordre, s'élèvent à 7 782 829.24 € pour une prévision à hauteur de 8 109 081 €, soit un taux de réalisation de 95.97 %.

Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de 97.14% et sont sensiblement égales à 2016.

La volonté de réduire le poids des charges de personnel sur l'exercice se confirme avec des dépenses inférieures de 161 769 € par rapport à la prévision.

Ce poste représente désormais 52.34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres chapitres n'ont pas été exécutés pleinement. C'est le cas du chapitre 65 dont le pourcentage de réalisation est de 93.55 % par rapport à la prévision budgétaire. Le différentiel s'explique par l'inscription en prévision d'un crédit de 10 000 € pour d'éventuelles admissions en non valeurs qui n'ont pas été constatées ainsi que par l'inscription des crédits FISAC qui n'ont pas été mobilisés.

Concernant le chapitre des charges financières, il reste également en termes de réalisation en deçà de la prévision initiale dans la mesure où la prévision de dépense a été légèrement surestimée pour anticiper une éventuelle revalorisation des taux d'intérêts.

Enfin, le chapitre 67 fait état d'un réalisé à hauteur de 47% de la prévision. A été inscrit les crédits relatifs à l'attribution d'une seconde bourse pour un étudiant en médecine ainsi que les aides au permis de conduire pour les jeunes dans leur 25ème année.

► Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 322 966.77 € pour une prévision de 10 254 225 € soit un taux de réalisation de 100.67 %.

Tous les chapitres de recettes ont été réalisés conformément à la prévision, voir pour certains supérieurs au prévisionnel. C'est le cas notamment du chapitre produits des services où les remboursements de la CPH (Charges école de musique, urbanisme) et des autres redevables (logements communaux, location de la Cavalerie..) sont supérieurs au prévisionnel. Le chapitre Impôts et taxes enregistre une progression de 20 000€ des taxes additionnelles sur les droits de mutation. Le chapitre « Dotations et participations » enregistre des recettes inférieures à la prévision, liées notamment à la

diminution des crédits du Programme de Réussite Educative ou encore des remboursements de salaires concernant les contrats aidés. Dans le même temps nous avons encaissé au titre de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle une subvention égale au double du prévisionnel, 118 225€ pour une prévision à 60 000 €. Enfin, le chapitre des produits exceptionnels enregistre 15 000 € de recettes supplémentaires liés à des remboursements de sinistre ainsi qu'à la vente d'un terrain.

► Les recettes totales de fonctionnement se montent à 10 540 869.59 €, les dépenses totales à 8 123 256.36 € soit un solde propre à l'exercice de 2 417 613.23 €

► Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 096 547.39 €, dont 727 421.98 € ont été affectés au remboursement de la dette en capital, alors que nous avions prévu une enveloppe de 5 554 364 €. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est donc de 37.75 %.

Les restes à réaliser d'un montant de 2 128 297 € concernent des projets qui n'ont pas pu être mis en œuvre sur l'exercice ou qui restent dans l'attente de notification de subvention pour débiter. Sont intégrés à titre d'exemple dans cette enveloppe : les acquisitions de terrain restant à venir, le plateau technique de la Maison de Santé, des travaux dans les bâtiments scolaires.

► Les recettes réelles d'investissement se montent à 2 748 246.73 € dont 1 943 947.07 € proviennent de l'excédent 2016

► Les recettes totales d'investissement se montent à 3 088 673.85 € contre des dépenses totales de 3 254 896.95 €. Le déficit d'investissement s'élève donc à 166 223.10 €. Cumulé au déficit des restes à réaliser, 1 096 626 €, le besoin de financement s'élève à 1 262 849.10€. Celui-ci sera très largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 2 417 613.23€.

Il vous est proposé d'affecter le solde du résultat de clôture, soit 1 154 764.13 €, à la section d'investissement

Laurent LE GUEN - Conseiller Municipal de l'Opposition de Droite, demande à quoi correspondent les locations immobilières et mobilières.

Concernant l'étude inscrite au budget des travaux de l'avenue de St Valbert, un crédit de 200 000€ n'a pas été dépensé.

Est-ce que cette étude sera lancée en 2018 ? Réponse ?

Vis-à-vis de la protection incendie, un montant de 53 000€ avait été prévu mais seulement 1 800€ ont été dépensés.

M. le Maire répond à la dernière question en indiquant que cette somme sera ré-inscrite en 2018 et que la Ville a bien fait de ne pas se précipiter car la loi a changé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats et lève la séance à 21H00.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt